



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-868>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-868**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Reignier-Ésery

**Correspondant :** Maire de Reignier-Esery, Maire

**Adresse :** Mairie de Reignier, 197, Grande Rue, 74930 Reignier-Ésery

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0450434003

**Télécopieur :** 0450434762

**Courriel :** secretariat@reignier-esery.com

**Adresse internet :** <http://www.reignier-esery.com>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.reignier-esery.com>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Maîtrise d'oeuvre pour l'extension du cimetière d'Esery

**Lieu d'exécution :** Le périmètre des missions s'étend à l'Est du Chemin de la Pierre aux Dames, sur le cimetière actuel (parcelle section A n°645) et la parcelle section A n°1259, 74930 REIGNIER-ESERY

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** <br/>Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges.<br/>Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.<br/>Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement du cimetière d'Esery portant sur un espace d'environ 400m<sup>2</sup><br/>

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 15/02/2025 et jusqu'au 16/08/2025

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/01/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024 /MOE/COM/0001

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.reignier-esery.com> Code NUTS : FRK28 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Maitrise d'oeuvre Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Auprès du tribunal administratif de Grenoble Référé précontractuel (articles L. 551-5 et suivants, et R. 551-5 et suivants du code de justice administrative) en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, avant la signature du contrat. Référé contractuel (article L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative), une fois le contrat signé Recours en annulation ou plein contentieux tendant à contester la validité du contrat ou de l'une de ses clauses divisibles, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires. Ce recours peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (article L.521-1 du code de justice administrative). Des précisions concernant les délais d'introduction des recours peuvent être obtenues auprès du pouvoir adjudicateur à l'adresse sus-mentionnée ainsi qu'auprès du greffe du tribunal de Grenoble

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/01/2025